

FORMATION CONTINUE

FORMATION CONTINUE

La formation continue est partie prenante de la pratique infirmière au Québec. Depuis janvier 2012, les infirmières et les infirmiers pratiquant au Québec doivent participer chaque année à 20 heures de formation continue.

Par **formation continue**, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) entend :

- » formation offerte par un établissement d'enseignement collégial ou universitaire (post-formation initiale);
- » activités de formation continue développées par l'OIIQ;
- » activités de formation continue organisées par un employeur;
- » formation offerte par un regroupement, une association professionnelle ou encore un expert reconnu dans un domaine spécialisé;
- » participation à des conférences, colloques, comités scientifiques dans un milieu clinique, congrès, ateliers ou séminaires;
- » lecture d'articles professionnels et scientifiques, discussions portant sur des histoires de cas et club de lecture;
- » préparation d'une présentation dans le cadre d'une conférence;
- » rédaction (et publication) d'articles ou d'ouvrages pertinents aux soins infirmiers (OIIQ 2011, p. 5).

Parmi ces 20 heures de formation continue, un minimum de 7 heures doit être de la formation accréditée.

Par **formation accréditée**, l'OIIQ entend :

- » les activités de formation continue développées par l'OIIQ, ou;
- » les activités de formation reconnues par des organismes habilités à délivrer ou à émettre, par exemple, une certification, des crédits de formation (menant à l'obtention d'une attestation ou d'un diplôme - **voir la fiche Formation académique**), des crédits de formation continue, des unités d'éducation médicale continue ou encore des unités de formation (UFC) ou d'éducation continue (UEC) (OIIQ 2011, p. 5).

D'où l'importance de valider si la formation suivie est accréditée ou non. Les heures de formation compilées seront consignées lors de l'inscription au Tableau de l'OIIQ de l'année suivante.

Pour plus de détails concernant les **normes professionnelles** liées à la formation continue pour les professionnels infirmiers, consultez le site de l'OIIQ www.oiiq.org/sites/default/files/270NS-Norme-professionnelle-WEB.pdf.

Pour plus d'information sur les ateliers et les formations (accréditées ou non) destinées aux professionnels en soins infirmiers, vous pouvez consulter :

- » Le **Portail de formation continue de l'OIIQ - MISTRAL**, qui présente une liste et un calendrier des formations à venir (accréditées ou non) <https://mistral.oiiq.org>.
- » L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) propose une gamme de **Certifications en soins infirmiers** dans une vingtaine de spécialisations en soins infirmiers. Validez toutefois avec votre employeur s'il reconnaît ces certifications : obtenir-certification.cn-aiic.ca.